

Thème « Education »

theme_education@snes.edu

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes (les numéros et le texte initial)**
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, etc. ne devra être ajouté au document

N°	Texte initial	Vos amendements académiques
001	Thème « Education »	
002	Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser	
003		
004	Rapporteuses - Rapporteurs	
005	Xavier Marand, Aurélia Sarrasin, Emmanuel Séchet, Valérie Sipahimalani	
006		
007	1. La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation.	1. La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux via les transferts de compétences aux régions (loi Pénicaud) et l'asservissement constaté de l'Etat et des régions académiques aux exigences de ces dernières

		<p><i>(champs de l'orientation et de la formation professionnelle, tentative de dérèglementation des missions respectives, refus d'un pilotage national de la carte des formations, indifférenciation des publics de formation initiale et continue), et la promotion du couple autonomie/contractualisation : comme le renvoi aux décisions locales disparates ou les inégalités d'accès à internet et aux équipements pour les familles.</i></p> <p><i>La fracture numérique tient aussi à l'absence de maîtrise des différents logiciels par les familles et les élèves.</i></p>
008		<p><i>Dans la période, les pressions hiérarchiques exercées par certains chefs et IPR se sont multipliées. Le SNES-FSU doit prendre à bras le corps cet autoritarisme ambiant.</i></p>
009	<p>Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, santé), à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire, au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis la réforme du collège.</p>	<p><i>La crise a en réalité révélé et accentué les effets délétères d'une politique d'abandon du service public d'éducation. Bien loin des moyens attendus pour faire face à l'augmentation des difficultés amplifiées par la pandémie, les choix gouvernementaux continuent d'obéir à une logique de destruction du système éducatif, soumis aux attentes du patronat des entreprises locales.</i></p>
010		
011		
012	<p>2. La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir.</p>	<p>2. La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse émancipatrice et aux qualifications doit se traduire dans les faits par une répartition équitable des moyens nécessaires pour y parvenir. Le service public d'éducation doit permettre la réussite de tous les élèves et peut en passer par l'attribution de moyens différents en fonction des besoins d'établissements.</p>
013		
014	<p>Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ?</p>	<p><i>Le ministère doit redonner les moyens humains et matériels afin de s'adapter aux situations disparates au sein des établissements mais pour autant ces moyens ne doivent pas être soumis à des contrats d'objectifs ou à des auto-évaluations qui accroissent la concurrence entre établissements.</i></p>
015		
016	<p>Comment construire une école inclusive ?</p>	<p><i>Les enseignants ne peuvent être seuls, ils doivent être accompagnés de personnels éducatifs, de psychologie, de santé et sociaux qualifiés et titulaires.</i></p> <p><i>La volonté d'aller vers une école inclusive doit se faire avec le double objectif de favoriser la réussite des élèves tout en leur permettant des</i></p>

		<i>conditions matérielles de travail optimales. Dans ce cadre, il est nécessaire d'accompagner efficacement les membres des équipes éducatives mais aussi des AED ou AESH grâce à des formations qui puissent répondre à leurs besoins et à ceux des élèves. A ce titre le SNES-FSU demande une structure à la hauteur des enjeux de l'école inclusive sans oublier les élèves allophones.</i>
017		
018	Comment conforter l'éducation prioritaire ?	<i>Le projet de disparition du label REP et la décentralisation de l'Education Prioritaire au profit de contrats locaux, la mise en concurrence du label REP+ avec les cités éducatives et la création des territoires éducatifs ruraux dont l'enseignement privé tire parti ne répondent pas aux besoins. La mise en concurrence des territoires, des établissements et des élèves n'est pas tolérable : l'éducation prioritaire doit être maintenue et amplifiée dans un cadre national de répartition des moyens sur des critères sociaux.</i>
019		
020	Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats.	Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats, qui renvoient la responsabilité des choix au local, vecteur d'inégalités.
021		<i>Le SNES-FSU demande l'arrêt des fermetures de CIO, services publics de qualité et outils de lutte contre les inégalités, qui doivent être abondés à la mesure des besoins. Les points d'accueil doivent retrouver un statut de CIO.</i>
022		
023	3. Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre pédagogique national fort à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves.	
024		
025	Ce cadre doit comprendre :	
026		
027	- des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;	en effectifs allégés (passé un certain seuil, le dédoublement doit être alors la règle)
028		
029	- les programmes des différentes disciplines ;	- les programmes des différentes disciplines : il est nécessaire qu'une

		<i>réflexion nationale, en concertation avec les personnels, soit rapidement menée pour prendre en compte les conséquences de la pandémie sur les apprentissages des élèves en adaptant notamment les programmes qui doivent être révisés en fonction de leur faisabilité.</i>
030		
031	- les moyens de fonctionnement ;	
032		
033	- une carte des enseignements et des options, au financement garanti ;	<i>La régulation de la carte académique des enseignements opérée par les recteurs d'académie doit permettre de garantir dans le périmètre retenu l'offre et le financement d'enseignements de spécialité la plus riche et de soutenir les établissements les moins attractifs ou les plus isolés avec une offre diversifiée. Abandonner les enseignements de spécialité sous prétexte comptable est inacceptable.</i>
034		
035	- des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat ;	<i>Le SNES-FSU rappelle la nécessité d'un cadrage national des épreuves certificatives, anonymes et terminales. A ce titre, il demande la suppression du bac Blanquer, uniquement justifié par Parcoursup, qui institue le bachotage permanent, l'anxiété parmi les personnels et élèves et qui crée des inégalités à l'échelle nationale. Le SNES-FSU demande aussi la suppression du grand oral, qui a été imposé aux professeurs et qui apparaît comme une injustice sociale.</i>
036		
037	- des dotations en personnels ;	<i>La crise du recrutement doit être traitée en priorité. Il faut pour cela restaurer l'image des métiers, en finir avec le néomanagement public qui pèse sur le quotidien des personnels et revaloriser les salaires de tous les personnels.</i>
038		
039	- une formation initiale et continue de qualité.	<i>Le SNES-FSU dénonce le projet de la réforme des concours qui n'améliorera ni la qualité de la formation, ni l'attractivité des métiers. Plus que jamais, la formation initiale des enseignant·es est un enjeu fondamental pour l'école de demain et le Ministère ne peut la sacrifier.</i>
040		
041	Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire.	Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire <i>sans les soumettre à des critères de rentabilité. L'accès à tous les enseignements et options doit être garanti sur tout le territoire.</i>
042		
043	À quel niveau territorial en décider et la garantir ?	
044		

045	Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple.	<i>Les collectivités territoriales ont de plus en plus la main mise sur les fonctionnements pédagogiques d'établissements. Le SNES-FSU demande un cadre national avec des critères communs. Par ailleurs, l'intrusion au sein des établissements de partenaires extérieurs sous prétexte d'ouverture à l'environnement social, culturel et économique local, est dangereuse pour le système éducatif, que ce soit par la possible absence de neutralité de ces structures, que par l'individualisation du parcours qu'elles font peser sur les élèves.</i>
046		
047	Quels leviers d'action contre ces inégalités ?	<i>Pour lutter contre les inégalités territoriales, il faut redonner leur juste place à tous les personnels qui œuvrent auprès des enseignants (Psy-En, Assistante sociale, AESH, AED, Infirmiers, CPE, Personnels de restauration et de service), respecter et reconnaître les spécificités de chaque métier.</i>
048		
049		
050	4. Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.	<i>Dans un cadre défini nationalement : la liberté pédagogique et professionnelle est fondamentale et les professeurs, CPE, Psy-EN doivent rester les concepteurs de leurs cours et de leur métier. A ce titre, en période de fermeture d'établissement, l'enseignement en visio ne peut leur être imposé. Les enseignants ne sont pas de simples exécutants de réformes imposées sans leur consentement.</i>
051		
052	Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent de :	
053		
054	- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale puis prolongés et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;	
055		
056	- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ;	
057		
058	- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser.	
059		
060	Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile.	
061		

062	La pondération en REP+, dont l'usage doit rester à la main des équipes, est-elle le modèle à généraliser ?	<i>Les personnels enseignants ont de plus en plus besoin de temps pour être efficaces face à l'hétérogénéité grandissante des élèves et face aux équipes pédagogiques qui s'élargissent. Les temps de concertation proposés en pondération et inclus dans le temps de service effectif doivent être possibles dans tous les établissements et sur demande des équipes enseignantes. Ces temps alloués à la pédagogie au service des élèves ne sauraient être récupérés sous des prétextes institutionnels.</i>
063		
064	Les échanges sur les pratiques professionnelles peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités ;	<i>Un plan académique de formation continue de qualité doit passer par un recensement transparent et collectif auprès des professionnels de leurs besoins ainsi que par des moyens suffisants alloués. Les échanges sur les pratiques professionnelles doivent rester dans le cadre du volontariat et respecter la liberté pédagogique. A ce titre, les groupes de travail mixtes Psy-EN des 1^{er} et 2nd degré sont nécessaires.</i>
065		
066	Quel rôle peut jouer la formation continue pour cela ?	<i>La formation continue doit répondre aux besoins des enseignants et ne pas être le lieu de la transmission des injonctions du pouvoir en place. Elle doit se faire sur le temps de service, à la demande des personnels et être privilégiée en présentiel.</i>
067		<i>En conclusion, il nous faut bien faire le constat qu'au-delà des discours de façade du ministre de l'Éducation nationale, c'est le principe même de l'école laïque, gratuite et républicaine qui est attaquée par les politiques gouvernementales depuis des décennies. Abandon de l'École dans le cadre de la crise sanitaire, suppressions de postes maintenues pour la rentrée 2021 et répétées annuellement avec pour conséquences fermetures de classes et accroissement des effectifs, renforcement de l'autonomisation des établissements dans le cadre des CLA et CLE, dessaisissement des CAPAs des opérations de promotion et de mutation, renforcement du pouvoir des chefs d'établissements sur les carrières des enseignants mais aussi avec le recrutement local des AED et AESH et dans le cadre des profilages de postes, régionalisation en cours de l'orientation, évaluations de plus en plus locales aux examens (DNB et baccalauréat), réforme du collège et du lycée, publication des classements des établissements, sanction froide et désincarnée des projets d'orientation post-bac par Parcoursup etc.... Tous ces éléments participent aux fondements de la mise en place d'une Éducation décentralisée et inégalitaire. Il est temps de mettre un terme à ce projet</i>

		<i>de casse du service public d'éducation par une large campagne de mobilisation unitaire avec toutes les forces collectives prêtent à défendre l'idée d'une école émancipatrice pour la jeunesse et de construire un profond mouvement de fond et au long cours au plus près des écoles, collèges et lycées avec les personnels, les parents, les forces syndicales, associatives et politiques, les municipalités.</i>
068		

Votes : à l'unanimité 31 Pour